

12 août 2013

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 12 août 2013 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 est proposée par Marco Laplante.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$136,292.63. (chèques numéro 17 523 à 17 614).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si le conseil a eu précédemment une demande concernant les freins moteurs. Le maire répond qu'en effet, une demande en ce sens a déjà été faite mais que le conseil a décidé de ne pas aller de l'avant.

André Lessard, qui était responsable du comité de l'arbre, fait part qu'il a discuté avec le responsable de Gaz Métro au sujet des arbres qu'ils ont enlevés le long du cimetière et qu'ils n'ont pas encore remplacés. Le responsable de Gaz Métro lui a alors dit que nous n'avions qu'à acheter et installer ces arbres et leur envoyer la facture par la suite. Le conseil donne son accord à André Lessard afin qu'il s'occupe de ce dossier.

RÈGLEMENT 286-13 ÉTABLISSANT LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LA MRC ET LA MUNICIPALITÉ EN CE QUI A TRAIT À L'ÉMISSION DES PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche a adopté, le 12 août 2009, son règlement 126-09 par lequel elle déclare sa compétence en matière d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et ce sur le territoire de toutes les municipalités locales faisant partie de la MRC, sauf pour l'émission des permis d'installations septiques pour les résidences nouvelles et par lequel sont fixées les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de ladite compétence;

ATTENDU QUE ledit règlement est entré en vigueur le 9 septembre 2009;

ATTENDU QU'il convient de bien établir le partage des responsabilités entre la MRC et les municipalités locales en ce qui a trait à l'émission des permis pour les résidences nouvelles;

ATTENDU QUE la définition des résidences nouvelles doit être interprétée comme une nouvelle résidence isolée au sens du règlement Q-2, r.22;

ATTENDU QUE cette définition est la suivante : « UNE HABITATION UNIFAMILIALE OU MULTIFAMILIALE COMPRENANT 6 CHAMBRES À COUCHER OU MOINS ET QUI N'EST PAS RACCORDÉE À UN SYSTÈME D'ÉGOUT AUTORISÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI; EST ASSIMILÉ À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE TOUT AUTRE BÂTIMENT QUI REJETTE EXCLUSIVEMENT DES EAUX USÉES ET DON LE DÉBIT TOTAL QUOTIDIEN EST D'AU PLUS 3 240 LITRES »;

ATTENDU QUE la compétence des municipalités locales quant à l'émission de permis d'installations septiques pour les nouvelles résidences comprend les étapes de demandes et de délivrance de permis;

ATTENDU QUE cette compétence s'exerce tant et aussi longtemps que l'installation septique n'est pas terminée, conforme à la réglementation en vigueur et fonctionnelle;

ATTENDU QUE lorsque ces conditions sont remplies, les installations septiques de ces résidences deviennent sous compétence de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE les municipalités locales délivrent tout autre permis requis en vertu de leur réglementation ou par le biais d'autres règlements ou lois dont elles ont la compétence;

ATTENDU QUE le partage de la compétence en lien avec le règlement Q-2, r.22 entre la MRC et les municipalités locales depuis l'année 2009 a permis de mettre à jour des cas particuliers d'application;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC, dans le but de régulariser les manières de faire et d'optimiser l'application réglementaire, reconnaissent le besoin d'éclaircir les responsabilités de chacun et d'établir un meilleur partage des demandes de mise aux normes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 8 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le règlement 286-13 intitulé : «Règlement établissant le partage des responsabilités entre la MRC et la municipalité en ce qui a trait à l'émission des permis d'installation septique» soit adopté.

(Voir au livre des règlements).

APPUI À ERIC JACQUES POUR DEMANDE À LA CPTAQ

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Frédéric donne son appui à M. Éric Jacques pour sa demande à la CPTAQ sur le lot 4 219 880. Celui-ci désirant obtenir l'autorisation tel que celui-ci a acheté le lot 4 219 880 aux termes d'un acte de vente publié sous le numéro 19 961 925.

SUIVI DOSSIER PONCEAUX

Quatre résidents, qui ont une situation similaire, ont reçu une lettre de la municipalité au sujet du remplacement de leur ponceau. La municipalité leur offre que ceux-ci défraie le prix des ponceaux et que la municipalité les installe. Trois réponses ont été reçues, soit deux positives et une négative. Les personnes qui

répondront négativement seront avisé que la municipalité se déchargera de tout dommage futur qui pourrait survenir.

DON À LA FABRIQUE

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la somme de 10 000\$ soit versée à la Fabrique de Saint-Frédéric pour la réfection de l'église tel qu'il avait déjà été prévu au budget 2013.

SUIVI BORNE SÈCHE

La Municipalité Saint-Frédéric se prépare à installer une borne fontaine sèche conjointement avec la Municipalité de Saint-Séverin afin de couvrir un plus grand territoire en cas d'incendie. Celle-ci sera installée dans le rang St-Jacques à Saint-Séverin près du rang du Bas St-Antoine à Saint-Frédéric. Il y a présentement un petit lac à cet endroit mais celui-ci devra être agrandi. M. Henri Gagné et M. Jean-Paul Cloutier, élu à Saint-Séverin, s'occupent de ce dossier.

VOYAGE À MAREUIL (JUMELAGE)

M. Henri Gagné explique qu'il revient d'un voyage en France, entre autres, dans la ville de Mareuil avec laquelle la Municipalité de Saint-Frédéric est jumelée. Une délégation de 14 personnes de Saint-Frédéric a fait partie de ce voyage. Ceux-ci ont été accueillis comme des rois.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Lors des dernières fortes pluies, les chemins se sont un peu endommagés. Par contre, la niveleuse n'a pas été nécessaire.

b) Loisirs et embellissement

Rien à mentionner.

c) Eau potable

Comme déjà mentionné, un premier forage a été effectué mais celui-ci n'a pas été concluant. Le deuxième forage devrait se faire prochainement étant donné que nous avons obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain. Une autorisation sera également demandée à un autre propriétaire pour le troisième site visé dans l'éventualité où le deuxième forage ne serait pas concluant.

d) O.M.H.

Un montant supplémentaire de 76 552\$ leur a été accordé, ce qui leur permettra de faire trois salles de bain supplémentaires. Ceci ne devrait pas avoir d'incidence sur la quote-part de la municipalité étant donné que ces montants seront capitalisés.

e) Culture

Rien à mentionner.

f) MADA (Municipalité ami des aînés)

Un comité a été formé pour monter un projet afin de devenir MADA. Ce comité est formé des personnes suivantes : David Lachance des loisirs, Léon-Marie Jacques du club de l'âge d'or, Valérie Langlois du CPE, Yolande Maheux du club Lions et Marco Laplante de la municipalité.

CORRESPONDANCE

Lettre du service de sécurité incendie annonçant un spectacle bénéfique pour Lac-Mégantic qui aura lieu le 17 août à l'Hôtel National. Les gens sont invités à y participer en grand nombre et des bénévoles sont également recherchés.

Une résidente de la rue du Parc demande au conseil d'évaluer la situation des arrêts dans cette rue. Elle demande d'évaluer la possibilité de remettre un autre dos d'âne ou de la signalisation supplémentaire. Le conseil croit que la signalisation présente est adéquate étant donné que lorsque les résidents sortent de leur entrée, ceux-ci se doivent d'attendre qu'il n'y ait pas de véhicule avant de s'engager dans la rue.

Invitation au souper-bénéfice du tournoi de Golf Amical Lion Open Tring et demande de support financier. Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité de leur donner deux bons d'achat de 25\$ échangeable dans tous les commerces de Saint-Frédéric.

ORIENTATION DES ÉLUS

Les élus se prononcent :

- Marco Laplante ne se représente pas.
- Lucie Gilbert est en réflexion mais celle-ci mentionne qu'elle ne désire pas aller en élection.
- Julie Simard ne se représentera pas.
- Michel Fortin se représentera.
- Claire Pouliot désire se représenter mais ne veut pas aller en élection.
- Carl Lessard ne se représentera pas mais mentionne qu'il a beaucoup aimé son expérience.
- Henri Gagné mentionne qu'il a encore de l'intérêt mais que tout va dépendre si un autre candidat se présente au poste de maire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des informations concernant le projet de terrain de balle. Il demande qui payera ces travaux et celui-ci s'inquiète que le compte de taxes augmente à cause de ce projet. Le conseil le rassure en lui mentionnant que la municipalité a versé une commandite de 25 000\$ l'an passé comme budgété mais qu'aucun montant supplémentaire n'est prévu. Tout sera payé à partir des commandites.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 21h50.